

## Groupe de travail Emploi Formation

Réunion du 25 mars 2025

**Etaient présents :**

David Labruyère – CGT  
Pierre Desmaret – FO  
Vincent Bady – SYNAVI  
Emmanuelle Delerue – Les forces musicales  
Sébastien Duenas  
Lisanne Lagourgue – Collectif marionnettes AURA  
Anne Carrier Dornier – FEVIS / Scène Ensemble  
Ariane Naegelen – DRAC AURA  
Sabine Danquigny – France Travail Scènes et Images  
Fanny Dechenaud – AFDAS  
Marjorie Glas – Coord. COREPS

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** transmet en introduction quelques éléments d'information suite au comité des COREPS qui a eu lieu avec les coordinateurs et coordinatrices du COREPS, les référents des COREPS DRAC et la DGCA.

Elle explique avoir fait part des inquiétudes des organisations syndicales concernant le FONPEPS. Le dispositif est prolongé jusqu'à la fin de l'année 2025 : l'Etat est donc obligé d'abonder et de répondre aux demandes. Cela pose des difficultés de gestion budgétaire. Le crédit consommé paraît trop important : entre 55 et 60 millions d'euros par an. Le FONPEPS serait donc à terme prolongé mais pas dans les mêmes modalités. Des discussions auront lieu dans une sous-commission qui a vocation à faire des propositions dans ce sens-là.

Lors de ce comité a également été abordée la question de l'assurance chômage, qui a été prolongée. S'agissant de l'accord du 27 octobre qui proposait des améliorations : dans la mesure où il avait été demandé aux organisations syndicales de branche de réduire les coûts, l'accord n'était juridiquement pas passable.

Une nouvelle sous-commission du CNPS sur la formation professionnelle a été créée : elle est présidée par Jean Patrick Gilles, qui travaille sur les enjeux d'apprentissage dans le secteur.

Ubavka Zaric a demandé d'avoir la liste des personnes siégeant dans les commissions et sous commissions.

**Vincent Bady (SYNAVI)** demande comment s'organisent les comités des COREPS.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** répond que le ministère était censé proposer 3 comités par an, en réalité il y en a 2. Sont présents : la direction de l'emploi de la DGCA, les référents COREPS en DRAC (Ubavka Zaric pour nous) et les coordinateurs ou coordinatrices de COREPS lorsqu'il y en a. On retrouve les COREPS suivants : AURA, Occitanie, PACA, Réunion, Pays de la Loire, Ile de France, Grand Est, Hauts-de-France, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté.

Elle pointe que de nombreux coordinateurs ou coordinatrices du COREPS sont en arrêt ou en burn-out, et que beaucoup de COREPS sont en difficulté.

**Vincent Bady (SYNAVI)** demande où on va prendre l'argent pour que le FONPEPS puisse aller au bout de 2025 ?

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** explique que ce n'est pas son endroit de poser ce genre de questions. C'est une question politique à faire remonter en COPIL, pour que Ubavka Zaric puisse elle-même la faire remonter. Marjorie Glas pointe néanmoins la fragilité de ces aides au guichet qui à priori favorisent les acteurs mais qui finissent par être rabotés et ne sont pas toujours pérennisés. Elle informe par ailleurs le groupe qu'un COPIL du COREPS aura lieu ce vendredi 28/03 au Périscope avec la présence du nouveau directeur des affaires culturelles de la Région. L'après-midi, aura lieu la commission permanente de la Région.

## Tour d'actualité

**Vincent Bady (SYNAVI)** rappelle que les mobilisations ces dernières semaines à Lyon ont été assez importantes avec notamment le rassemblement devant le Rectorat, avec le soutien de syndicats d'employeurs et de salariés, qui a rassemblé environ 400 personnes. Il y avait beaucoup de jeunes, ainsi que des enseignants de l'éducation nationale. Il y avait eu une action la veille au conseil régional qui n'a pas été développée comme prévu car la présence de la police et de vigiles qui ne permettait pas de rentrer à l'intérieur. Il a toujours les mêmes questions à poser à la Région. Il y a un manque d'information sur la ligne des compagnies conventionnées : il y a 60 000 € qui ont été pris sur cette ligne-là. Cela infirme les parades faites par certains élus pour dire que tout se passe bien alors qu'il y a clairement eu des coupes.

**David Labruyère (CGT)** explique que la manifestation de la veille a été arrêtée en amont de manière illégale (avec un contrôle d'identité par les CRS). Il rappelle qu'une AG a également eu lieu et que le mouvement est très enthousiaste.

## Identification des structures d'enseignement supérieur à contacter pour une concertation autour des enjeux de sensibilisation des étudiants autour de la responsabilité sociale des employeurs

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** rappelle le contexte : le groupe a travaillé pendant plusieurs séances sur la responsabilité sociale des employeurs et des directions artistiques.

Le groupe a étayé des constats et a travaillé sur des préconisations qui relèvent :

- Des contrôles,
- De la formation continue de ces directeurs,
- De la conditionnalité des aides

Il apparaît nécessaire de travailler non seulement sur la formation continue mais aussi sur la formation initiale pour une sensibilisation auprès des étudiants qui doivent avoir une meilleure connaissance du droit du travail, etc. L'idée est donc d'identifier 5 ou 6 établissements d'enseignement supérieur avec lesquels travailler sur ces enjeux. Il faut également identifier les sujets précis sur lesquels on les invitera à travailler et réfléchir à comment on s'y prend pour être dans la co-construction.

**Fanny Dechenaud (AFDAS)** rappelle que cette démarche répond à un souhait du COEF suite à des remontées de certains partenaires et syndicats : il y a parfois décalage entre la réalité des postes et ce qu'on pouvait apprendre dans les cursus, il y a parfois un souci d'adéquation. Par exemple, on observe des soucis d'adéquation entre les masters de gestion de projets culturels puis la réalité d'un poste

d'administrateur de compagnie : la réalité n'est pas ce qu'on a appris en formation. Certains secteurs ont des attentes. Concernant la direction de lieux, si les enjeux RH, de dialogue social, de management, etc. n'ont pas été abordés pendant la formation, cela pose problème.

Elle dresse une première liste d'établissements publics en région qu'il paraît pertinent de mettre autour de la table : elle propose de voir si tout le monde est d'accord avec cette liste puis de voir comment les approcher.

**Anne Carrier-Dornier (FEVIS)** trouve que cette liste se concentre sur les fonctions administratives, pour autant il y a des nominations d'artistes qui se font dans des établissements : la question de la formation ou a minima d'une information à la direction dans exister dans le cursus des artistes. Il faudrait inclure le CNSMD et l'ENSATT ainsi que l'école de la Comédie à St Etienne

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** ajoute que le groupe s'était mis d'accord pour former les futurs employeurs mais aussi les futurs salariés.

**Sébastien Duenas (SUD)** est d'accord quant au fait qu'il faut former l'ensemble des métiers. La présence d'énormément d'étudiants artistes - même des lycéens - dans les AG montre qu'il existe une attente sur les questions sociales. Il suggère d'ajouter le conservatoire de Lyon et le CEFEDM.

**Lisane Lagourgue (Collectif marionnettes AURA)** rebondit sur les marionnettistes qui, à leur sortie de l'Ecole Nationale Supérieures des Arts de la Marionnette à Charleville-Mézières, vont créer des compagnies ou être embauchés comme marionnettistes. Mais il n'existe pas de lieu de formation initiale en région.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** répond que les préconisations issues du dialogue avec les établissements d'enseignement pourraient être développées plus largement par la suite.

**Vincent Bady (SYNAVI)** pense qu'il faut essayer d'imaginer un dispositif lié davantage à la formation continue, car les choses s'apprennent dans la pratique, dans la confrontation à la réalité. Il y a peut-être quelque chose à imaginer au niveau de Compagnonnage avec le Geiq Théâtre. Il est très important d'avoir, en parallèle de formation de la direction, une formation sur les droits sociaux.

**David Labruyère (CGT)** réagit en tant qu'ancien étudiant : on ne sait rien du tout sur les conventions collectives, les annexes... il faut viser tout le monde dans l'accompagnement des nouveaux statuts.

**Fanny Déchenaud (AFDAS)** explique que l'AFDAS porte avec AC/RA un cycle de rencontre à destination des étudiants des écoles d'art pour parler du statut d'artiste-auteur à la sortie de l'école. Ce projet est à construire à destination des étudiants de manière plus globale sur l'intermittence notamment.

**Sabine Danquigny (France Travail Scènes et Images)** rebondit. L'agence France Travail scènes et image répond à toutes les demandes des écoles publiques : ils font venir les étudiants à l'agence pour dire ce qu'ils peuvent y trouver à leur sortie d'études. Ces temps sont co-animés avec l'AFDAS. Mais avec les écoles privées c'est plus compliqué. Ils ont énormément de demandes mais ne savent pas comment gérer ça.

**Pierre Desmaret (FO)** explique être en contact avec le Conservatoire d'art dramatique de Lyon pour projeter une intervention à deux syndicats (CGT + FO).

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** précise que, au-delà des interventions des syndicats, il s'agit d'intégrer ces éléments dans une plaquette pédagogique.

**David Labruyère (CGT)** trouve qu'il serait intéressant que ce soit sur du long terme avec plusieurs modules et pas juste une séance. Il est important d'aller vers les écoles privées mêmes si la coopération est parfois difficile.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** va voir si au niveau des certifications au national la responsabilité sociale des employeurs est intégrée.

Les établissements suivants sont finalement identifiés :

- ENSATT
- MASTER DPCAI de Lyon 2
- CNSMD
- CEFEDM
- GACO Arts de Lyon 3

Cette liste regroupe plusieurs métiers et plusieurs niveaux de formation.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** va leur proposer des temps de réunion en mai ou juin. Que leur proposer ?

**Anne Carrier Dornier (FEVIS)** pense qu'il ne faut surtout pas aborder cette rencontre comme une demande d'inscrire cela dans les maquettes pédagogiques. Il faut être dans l'échange. D'abord travailler à une prise de conscience, puis dans une logique d'étude. Il faut les questionner pour savoir, dans chaque formation, ce qui est prévu concrètement pour l'insertion professionnelle des étudiants : les stages, les durées, les choix de stages...

**Vincent Bady (SYNAVI)** rejoint Anne. Il serait intéressant de voir ce qui se passe au niveau des périodes d'insertion professionnelle (stages...). La confrontation à la pratique permet d'apporter beaucoup d'enseignement.

**Sébastien Duenas (SUD)** ajoute qu'aujourd'hui il n'y a rien pour les comédiens au conservatoire d'art dramatique.

**Anne Carrier Dornier (FEVIS)** considère qu'on va s'adresser aux directeurs des études. Il serait intéressant de leur demander d'arriver avec des statistiques sur les fonctions occupées par les étudiants qui sont passés par leurs formations. Sont-ils formés pour assurer toutes les fonctions de leur fiche de poste ?

**Fanny Déchenaud (AFDAS)** ajoute que des données sont demandées sur le taux d'insertion professionnelle dans le secteur. Ces données sont visibles sur France Compétences.

## **Echange autour de la déclinaison régionale des chiffres de l'emploi transmis par France Travail**

**Sabine Danquigny (France Travail Scènes et Images)** explique que le service statistique est surchargé et a donc envoyé des données brutes. Mais une publication est prévue en mai qui sera plus facile à lire. Il est prévu qu'on ait ses données régulièrement, déclinées par département. L'entrée n'est pas l'inscription dans ces métiers là mais ce qui a été déclaré en AEM par les employeurs.

**Pierre Desmaret (FO)** remercie France Travail pour ces données très intéressantes. Les figurants et assimilés explosent. Les artistes dramatiques baissaient déjà à l'époque avec moins de contrats.

**Vincent Bady (SYNAVI)** note que dans certaines familles d'emploi on observe une baisse des emplois techniques. Il y a de quoi s'inquiéter sur les évolutions en cours.

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** explique qu'il s'agit des chiffres au global par familles d'emploi en AURA : il doit être possible de faire un comparatif avec le national.

**Anne Carrier Dornier (FEVIS)** a du mal à comprendre la différence entre tableau 3 et 4

**Marjorie Glas (coord. COREPS)** va essayer de clarifier / simplifier le tableau et d'y ajouter les chiffres au national. Pourrait-on avoir les chiffres par département ?

**Vincent Bady (SYNAVI)** ajoute qu'il serait intéressant de voir les catégories d'employeurs d'intermittents. Il voudrait avoir confirmation que les compagnies sont les principaux employeurs. On ne voit pas la différence entre les structures labellisées et les petites compagnies.

**Fanny Dechenaud (AFDAS)** explique que cependant le code NAF n'est pas toujours un indicateur très précis de l'activité principale de l'entreprise.

**Vincent Bady (SYNAVI)** constate que, concernant les emplois administratifs dans le Spectacle Vivant, malgré le FONPEPS, il y a une grande difficulté à garder les emplois hors CDDU. Qu'en est-il pour ces postes administratifs ?